

[Text]

Mr. Davis in a speech he made to the U.F.A.W.U. convention earlier in the year and which had been given some publicity, and was in fact a public figure in terms of the intention of the government. The representations were to the effect that this was not a sufficient level and that more properly \$50,000, or even higher, might be considered as an appropriate level at which to peg the limitation.

● 2105

As I understand it, and I can be corrected if I am wrong, the Department or the fund has not been called upon at any time to make good any of the loans made under this Act. In other words, they have all been repaid. If that is not correct, then the amount of default has been practically nil or relatively insignificant in the total picture.

To make it more viable and more meaningful to people in the industry—and I am not going to go about this by proposing an amendment to increase the \$25,000 at this stage—I think we would appreciate having some reasonable or logical explanation as to why the \$25,000 was chosen. Admittedly, any figure chosen is in a sense an arbitrary one, but particularly in view of the representations by people in the industry that they consider the \$25,000 figure, insofar as the West Coast is concerned, not to be high enough we would appreciate some explanation.

The other matter I would like to raise is the question of refinancing, and, as Mr. Davis said, he has someone from the Department of Finance here to perhaps deal with that aspect of it. This likewise, Mr. Chairman, was a matter of some concern in many of the representations that were made, mainly an opportunity for fishermen who have the ownership of their boats financed through a fishing company, their desire to have an alternate form of financing and, inasmuch as this legislation was then in the offing and is now being dealt with, the desire and the opportunity of having that alternate form of financing under this particular piece of legislation, which I advance in a positive way as something I would like to see happen. Representatives of the Fisheries Association of B.C., when questioned about their policy with respect to people who had financed their boats through their member companies, said that they would have no objection,—and we assume they are talking on behalf of the companies—to fishermen finding an alternate method of financing and paying out their loan to the fishing company thus putting the individual fisherman in a position of more freedom to deliver his catch of fish to other canneries, to other fish buying companies, and in effect to seek the higher price for his commodity. Presently, under these conditional sales agreements, the fisherman is tied to a company and he has to deliver his fish there at the stated price, whereas cash buyers, which admittedly are small in number, will

[Interpretation]

l'U.F.A.W.U. au début de l'année et qui a fait l'objet de publicité. Ce montant n'était en fait qu'un chiffre pour indiquer publiquement l'intention du gouvernement. Les observations indiquent que cela ne suffisait pas, qu'il faudrait plutôt \$50,000 ou davantage.

D'après ce que je comprends, mais je me trompe peut-être, et je vous prie alors de me corriger, le Ministère ou la caisse n'a pas été appelé pour garantir les prêts consentis en vertu de la Loi. Autrement dit, ils ont tous été remboursés. Si cela n'est pas exact, le montant pour défaut de paiement a été pratiquement nul ou relativement insignifiant dans l'ensemble.

Pour le rendre plus rentable et lui donner plus de sens aux gens de l'industrie, et je ne vais pas proposer un amendement pour augmenter les \$25,000, j'estime qu'il faudrait nous donner des explications raisonnables et logiques de la raison du choix de \$25,000. Evidemment, aucun chiffre n'est arbitraire, mais surtout en tenant compte des instances que nous avons reçues des gens de l'industrie, ils considèrent que cette somme n'est pas assez élevée pour la côte du Pacifique. Nous aimerais que l'on précise.

J'aimerais aussi qu'on soulève la question du refinancement et, comme l'a dit monsieur Davis, quelqu'un du Ministère des Finances pourrait peut-être présenter cette question. Cette question a été très discutée dans plusieurs témoignages, surtout une occasion pour les pêcheurs qui sont propriétaires de leurs bateaux financés grâce à une société de pêche, leur souhait d'avoir une autre forme de financement et dans la mesure que ce projet de loi était en perspective et qu'il est maintenant étudié, le désir et la chance de joindre d'une autre forme de financement en vertu de cette mesure législative, que je vois de bon augure. Quand on a interrogé les représentants de l'Association des pêcheurs de la Colombie Britannique sur leur politique à l'égard des personnes qui avaient financé leurs navires par l'intermédiaire de leurs sociétés membres ont déclaré qu'ils ne s'y opposaient pas, et je suppose qu'ils parlaient au nom des sociétés, à ce que les pêcheurs trouvent d'autres moyens de financement et pour rembourser leur emprunt à la société de pêche et mettant ainsi le pêcheur indépendant dans une position plus libre pour livrer sa prise de poissons à d'autres conserveries, à d'autres sociétés d'achat de poisson et en fait pour chercher à obtenir le meilleur prix pour ce produit. En ce moment, en vertu des contrats de vente sous condition, le pêcheur est lié à la société et doit le livrer au prix établi alors que les acheteurs au comptant qui sont peu nombreux, paieront plus cher que les sociétés de pêche. Nous devrions, je crois, donner aux pêcheurs la possibilité d'augmenter leurs revenus, s'ils peuvent le